

# COMPTABILISATION DES OPERATIONS DE LA CAISSE

## Introduction

---

Pour les dépenses de faible montant, il est conseillé de payer en espèces. En général, les opérations dans le journal de caisse se font à partir du brouillard.

## Encaissement

---

L'approvisionnement de la caisse se fait soit :

- par des fonds propres de l'exploitant (ou associé)
- par retrait d'espèces à la banque
- par des recettes en espèces.

### Comptabilisation

L'écriture comptable correspondant cet encaissement sera :

- Fonds propre : créditer le compte 108000 (exploitant) ou le compte 455000 (associé), débiter le compte caisse 530000

C 108000 ou 455000

D 530000

- Retrait d'espèces : créditer le compte 580000 (virement interne), débiter le compte 530000. Dans la banque le même compte est débité et le compte banque 512000 crédité. La somme vient de la banque pour être transférée dans la caisse.

Dans le journal caisse

C 580000

D 530000

Dans le journal banque

D 580000

C 512000

- Recettes en espèces : elles sont créditées directement dans les comptes de produits concernés (701000 ou 707000), le compte 530000 est débité.

C 701000 ou 707000

D 530000

# Décaissement

---

Les dépenses de petits montants se font généralement dans le journal de caisse. Il faut comptabiliser les dépenses selon la nature des charges (comptes 6), ou les comptes fournisseurs (401000) si le paiement des factures se fait au comptant en espèces.

## Exemple

Frais taxi : 10 €, achat de fournitures de bureau de 15€

L'écriture comptable de ces opérations est la suivante :

### Frais taxi

625100	Voyages et déplacements	10	
530000	Caisse		10

### Achat fournitures de bureau

*La charge est directement passée dans le journal caisse*

606400	Fournitures administratives	15	
530000	Caisse		15

*ou si l'achat est passé dans le journal achat dans le compte fournisseur 401000*

401000	Fournisseur	15	
530000	Caisse		15

[www.e-compta.pro](http://www.e-compta.pro) - Solutions de tenue comptable externalisée - Le back-office des comptables  
2009v0801 - Avertissement:

Cet article est fourni à titre gratuit et strictement informatif. Il ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de e-compta.pro. Vous devez prendre conseil auprès de votre expert-comptable ou fiscal avant de procéder à toute tenue de compte, démarche administrative ou fiscale ou avant de prendre tout engagement.